Image not found or type unknown

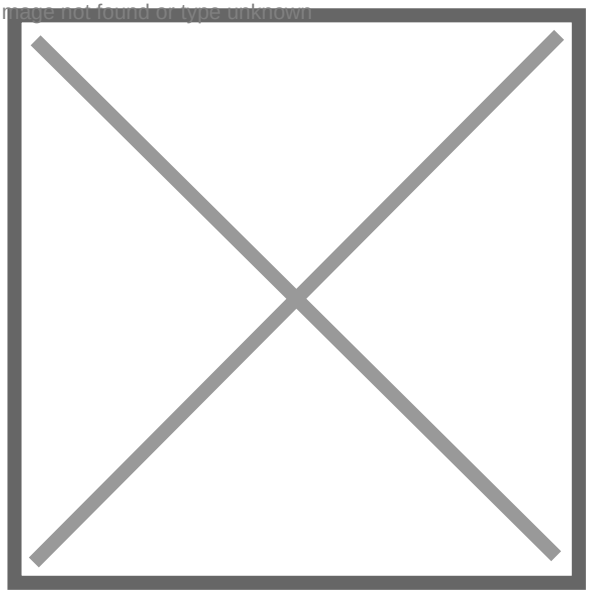

Revoir les décisions prisent aprés notre séparation

Par **serge**, le **14/12/2010** à **11:17**

Bonjour,
je suis séparé depuis 4 ans j'ai la garde de mon fils et je souhaiterais passer en garde alternée,la discution avec mon ex est trés difficile comment puis je procéder? d'autre part a l'issue du jugement il a gardé la maison et je n'ai pas demandé de loyer pour l'aider dans sa situation financiére mais maintenant il vit avec son amie et ont une situation tous les deux est ce que je peux demander qu'il paye la moitiée du remboursement du prét ou me payé un loyer je précise que nous avons plusieurs maison et qu'elle sont en indivision nous avons fais ceci pour notre fils,de mon coté j'habite dans une maisons que je me suis achetée aprés notre séparation merci de vos réponse

Par **corima**, le **14/12/2010** à **11:23**

Bonjour, pour le changement de garde de votre enfant, il faut que vous fassiez une requete aupres du JAF de votre domicile, qui statuera dans l'interet de l'enfant. Il n'est pas dit qu'il l'accepte dès lors que le père n'est pas d'accord.

Pour les questions financieres, je laisse quelqu'n de plus competent vous repondre

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **12:03**

Il vous doit une indemnité d'occupation et le remboursement de la moitié du pret que vous avez fait à sa place.

Par **serge**, le **16/12/2010** à **10:20**

merci de vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés